

CONSEIL

Cent septième session

RESOLUTION N° 1320

(adoptée le 5 décembre 2016 par le Conseil à sa 107^e session)

REPRESENTATION DE LA FEDERATION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE INDIENNES AUX REUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil,

Ayant reçu la demande de représentation de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes en qualité d'observateur (C/107/7),

Considérant les dispositions de l'article 8 de la Constitution,

Décide d'inviter la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes à se faire représenter à ses réunions par des observateurs.
